

Le 25 août 2016

N/Réf. : 065953(107900)

**Objet : Demande d'accès à l'information reçue le 27 juillet 2016
Nombre total d'employés du Bureau du coroner ayant reçu un
boni pour l'année 2015-2016**

le,

En réponse à votre demande d'accès datée du 26 juillet 2016, les recherches effectuées indiquent que pour l'année 2015-2016, un seul employé (un professionnel) a reçu un boni au montant de 2 910 \$.

Conformément à l'article 51 de Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative relative à l'exercice de ce recours.

Veuillez recevoir,
sentiments les meilleurs.

e, l'expression de nos



Dana Deslauriers

Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

DD/ns

p. j.